



LE PIN - Le mag

Juin 2024

N°3



Dossiers : Budget, taux d'imposition, dépôts sauvages...

Ouverture du Pôle Santé Le Pin p.6
Plan d'Intérêt Général - SUEZ p.7
Semeurs de biodiversité p.11

 <https://mairiedelepin.fr/>

 mairiedelepin

 Panneau
Pocket

GUIDE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous pouvez consulter le guide destiné aux nouveaux arrivants sur le site de la ville au lien :

<https://mairiedelepin.fr/livret-accueil-du-pin/>

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Fermée au public le mercredi matin

Toute l'actualité également sur <https://mairiedelepin.fr/>

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi **12 juin** 2024 à 19h en Salle du Conseil en Mairie.



PERMANENCE FRANCE SERVICES



Mme MARCHAND (01 60 54 68 58) vous accueille sur RDV les **jeudis de 9h à 12h** aux jours suivants : **jeudi 13 et 27 juin** prochain.

COLLECTES DÉCHETS VERTS



Durant la **période estivale**, la collecte de vos déchets verts s'effectue toutes les deux semaines. Les dates sont les suivantes : **03/07, 17/07, 31/07, 14/08 et 28/08**

NAISSANCES



Ayden **GURGÖZE** 09/03/2024, Marie **BOUCHER** 16/01/2024

La municipalité partage la peine des familles en deuil, cependant, afin de les protéger de démarches frauduleuses, nous avons fait le choix de ne pas publier les noms des Pinois décédés.

calaméo



Mairie de Le Pin

01 60 54 68 58

01 60 54 68 58



BONNE RETRAITE PHILIPPE !



Philippe Marland a débuté en **juillet 1985** comme ouvrier d'entretien de la voie publique puis a gravi les échelons au sein des **services techniques**.

39 années de bons et loyaux services au sein de la Ville !

Après ces nombreuses années à veiller sur la propreté de nos rues, à **embellir notre commune** de fleurs éclatantes et à arroser nos espaces verts, Phillippe s'apprête à reposer son arrosoir et à **prendre un repos bien mérité**. Oui, vous l'avez bien compris, notre agent cantonnier est sur le point de **profiter d'une retraite paisible** et nous lui souhaitons d'en profiter pleinement.



ÉTAT CIVIL



Chères Pinoises, chers Pinois,

Dans cet édito, Madame Le Maire, Lydie Wallez, me prête la plume pour vous exposer les chiffres budgétaires 2024.

Comme chaque année au mois d'avril, le Conseil Municipal s'est réuni pour **voter le budget**. Vous trouverez ainsi dans le dossier de ce magazine, une présentation du budget prévisionnel 2024.

La commune a fait le choix depuis plusieurs années de **ne pas augmenter les taxes d'imposition**.

En 2023, le compte administratif faisait ressortir un résultat excédentaire en fonctionnement de 375 426,99 € et en investissement un résultat déficitaire de 2 141,88 €.

Les restes à réaliser concernaient le Pôle Santé.

En **2024**, le budget investissement est surtout **consacré au Pôle Santé** : 635 000 €.

Nous avons pris des décisions en matière de réduction des dépenses énergétiques : 50 000 € d'investissement pour l'éclairage public en LED.

Nous avons terminé l'enfouissement de nos réseaux ruelle de la Reculade pour 46 000 €.

Les problèmes d'incivilités concernant la recrudescence des dépôts sauvages représentent une dépense non négligeable pour la commune.

En parallèle **nous sollicitons des subventions** auprès de tous les financeurs (État, Région, Département...), pour le dossier vidéoprotection chiffré à 45 000 € et les travaux rue de Courtry dont le montant des travaux s'élève à 100 000 €.

Ce travail fastidieux nous permet chaque année de tenir à bien nos projets sans impacter les finances de la commune.

La commune a toujours su **maitriser son endettement**. Ainsi, en 2026, il restera le seul emprunt du Pôle Santé.

Nous travaillons au quotidien pour une **gestion rigoureuse**.

Nos charges de personnel représentent 44,09 % du budget de fonctionnement et nos charges à caractère général 37,23 % du même budget.

Afin de maintenir une dynamique budgétaire, la Municipalité poursuivra sa **recherche de recettes** par le biais des subventions mais aussi par les dotations, participations et le produit des services.

Vos élus demeurent à votre service pour faire de Le Pin un village où il fait bon vivre.

Patrick PATUROT
1^{er} Maire-Adjoint

02 Infos mairie

02 État civil

04 Retour en images

06 Actualité et vie locale

- Ouverture du Pôle Santé Le Pin
- Stationnement interdit le long de la RD34
- Projet de poursuite d'exploitation de l'installation de Stockage de Déchets Dangereux, extension et qualification en PIG : un autre combat à mener pour la municipalité
- Des invités non attendus

08 Dossiers

- Budget communal
- Maintien des taux d'imposition
- Dépôts sauvages
- Opération tranquillité vacances (OTV)

11 Travaux et cadre de vie

- Semeurs de biodiversité
- Travaux rue de Claye
- Aide financière récupérateur d'eau
- Carte privilège ile de loisirs de Jablines/Annet

13 Enfance / Jeunesse

- Boum Harry Potter
- Vacances apprenantes
- Inscriptions à l'Accueil de Loisirs
- Participation cartes ImagineR

14 Nos évènements

- Élections européennes
- Fête du village
- Tournoi de pétanque
- Remise des calculatrices et Boum des CM2
- Forum des associations

Séniors

- Retour sur le repas des séniors
- Sondage pour l'année 2025

15 Vie associative

- Agenda de nos associations
- **Nos associations ont du talent**
- Interview d'Instant Détente, organisatrices du Salon Le Pin Créa'

Magazine d'informations de La Mairie de Le Pin,

tiré en 850 exemplaires

Directeur de la rédaction : Lydie WALLEZ

Rédacteur en chef : Estelle GIARDINA

Maquette et mise en page : Annabelle ESTEBAN

Impression : EOZ Imprimerie - 01 42 85 66 29

Crédit photos : Mairie de Le Pin

Dépôt légal : Juin 2024

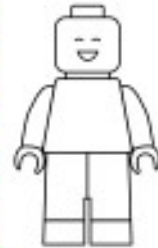
RETOUR EN IMAGES



Carnaval surprise
en mairie



Atelier Lego
avec l'école



Chasse aux œufs



RETOUR EN IMAGES

Escape Game avec l'école



Repas des séniors



Commémoration du 8 mai



Nos petits écolos



OUVERTURE DU PÔLE SANTÉ LE PIN

Notre Pôle Santé flambant neuf doit **ouvrir ses portes tout prochainement**, certes avec un peu de retard à l'instar des chantiers de cette importance.

Malgré les accords annoncés dans les précédents numéros et tous les efforts et moyens mis en oeuvre, nos médecins ont **fait le choix de s'installer dans une autre commune**.

Nul doute que chacun pourra faire la lumière sur leurs réelles motivations en apprenant qu'ils bénéficient d'une année **de loyers gratuits**. Ce déménagement, initié bien avant la réunion publique du 6 mai dernier relatif au Pôle Santé, a été pour nous aussi, une très grande surprise puisqu'il n'en a pas été fait mention lors de la prise de parole de notre médecin. Pour nous **les considérations économiques ne devraient jamais prendre le dessus** sur un service de santé nécessaire aux Pinois !

Nous nous devons de **nous défendre face à toutes les rumeurs et attaques** qui vont bon train et de faire la lumière notamment sur les loyers de notre Pôle Santé qui «NON» ne sont pas 3 fois plus chers que ceux pratiqués rue Grognet. Ils sont d'ailleurs, **à superficie équivalente moins élevés !** Vous pourrez les découvrir en toute transparence, dans les annonces que nous diffusons, dans tous nos supports de communication.

Peut-être était-ce joué d'avance quand nous n'avons pas cédé à notre médecin à l'**euro symbolique** le terrain de l'actuel Pôle Santé. Ce qu'il se cache bien de mentionner. Malgré tout, nous lui faisons confiance et comptons le voir s'installer parmi nous.

Ce déballage médiatique et mensongé a d'autres objectifs dont celui de déstabiliser les habitants, ne soyons pas dupes. L'essentiel étant **d'apaiser notre village**.

La livraison approchant, **la mairie consacre toute son énergie dans la recherche de praticiens**, prend contact et diffuse ses offres de locaux auprès de toutes les écoles, sites professionnels, conseils de l'ordre et autres organismes de santé ; et regrette amèrement d'avoir voulu privilégier nos médecins en place quand ils se sont opposés à l'installation d'un médecin salarié de notre communauté de commune Plaines et Monts de France.

Aujourd'hui notre premier praticien a entamé son emménagement. Il s'agit de **M. Warren Lhote, ostéopathe**, que nous remercions pour sa confiance et à qui nous souhaitons une **bonne installation**.

Nous vous tiendrons informés de la venue de tous les praticiens qui intégreront notre beau Pôle Santé et ne relâcherons pas nos efforts et notre engagement envers les pinois. Dans l'attente, vous pouvez vous adresser au Centre Intercommunal de Santé de Fresnes-sur-Marnes doté de 3 médecins généralistes. Les consultations se font sur rendez-vous au 01 60 35 31 42.



Interview de Monsieur Warren LHOPE, Ostéopathe

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis **ostéopathe depuis 7 ans** sur Le Pin, j'ai choisi cette profession car étant passionné par les énigmes et par le corps humain il m'a donc semblé logique d'entreprendre des études dans la mécanique humaine. Chaque corps étant unique, tout comme chaque problématique de mes patients : l'ostéopathie me permet de **répondre aux attentes de plus en plus importantes de la part des patients** qui cherchent à comprendre leurs douleurs plutôt que de traiter de simples symptômes.

Pourquoi avoir choisi notre village ?

Le Pin offre tout ce que j'apprécie, **la tranquillité, le calme** et elle est située à proximité de grands axes et villes de la région. Cela me permet de **toucher une patientèle plus large** et surtout elle me permet en tant que Pinois, d'offrir à ma famille une vie paisible et sûre.

Vous avez donc décidé de vous installer au Pôle Santé ?

Dans mon local actuel je suis très limité pour ma pratique, le cadre rend parfois difficile mon travail. Je me réjouis donc de m'installer dans le nouveau pôle de santé du Pin avec un **local plus grand, plus lumineux et plus sécuritaire** pour moi, et pour mes patients. Je vais pouvoir évoluer dans un **cadre haut de gamme** et donc offrir ce qu'il y a de mieux à mes patients.

Quel message souhaitez-vous adresser à votre patientèle et aux pinois ?

Mon objectif est de satisfaire le moindre de mes patients en proposant une **meilleure qualité de soin** avec ces nouveaux locaux à ma disposition. À tous mes patients et aux habitants de notre village, je tiens à **exprimer ma gratitude pour votre confiance et votre accueil**. Mon message pour vous est simple : **prenez soin de votre santé, écoutez votre corps** et continuez de rechercher les causes de vos douleurs, **devenez acteurs de votre santé** plutôt que de le subir en traitant uniquement vos symptômes.

STATIONNEMENT INTERDIT LE LONG DU RD34



Après de multiples démarches, Mme le Maire, appuyée de notre Conseiller Départemental Monsieur Vanderbise, arguant que les manœuvres de stationnement des véhicules représentaient un danger pour la sécurité des usagers, en raison de la largeur et de la structure des accotements, **le département a interdit par arrêté du 19 avril, le stationnement dans les 2 sens de circulation tout le long du RD34**. Les panneaux de stationnement réglementaires provisoires ont été mis en place.

PIG SUEZ (PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)

ENCORE UN NOUVEAU COMBAT A MENER PAR LA MUNICIPALITÉ...

Par **arrêté préfectoral du 7 décembre 2023**, Monsieur Pierre Ory, Préfet de Seine-et-Marne, a prescrit la mise à disposition du public du dossier relatif au **Projet d'Intérêt Général (PIG)** concernant la poursuite de l'extension de l'installation de stockage de déchets dangereux sur la commune de Le Pin.



Au vu des résultats de cette mise à disposition, par arrêté du 25 avril 2024, Monsieur le Préfet, qualifie ce projet de PIG. Mme Wallez et les élus du conseil municipal **s'opposent fermement au projet** en refusant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le PIG. Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet pour lui notifier leur refus.

La Région Ile-de-France comptant deux installations de ce type, la seconde étant dans les Yvelines, il est **plus facile pour l'Etat d'étendre sur Le Pin un site existant** comme celui de Villeparisis-Courtry, **que de créer un nouveau site** et toutes les infrastructures nécessaires.

TROP C'EST TROP ! Les pinois subissent suffisamment de désagrément depuis bien longtemps avec les anciennes carrières de Placoplâtre et les carrières à ciel ouvert exploitées actuellement par la société ETEX.

Vos élus se mobilisent et vous donnent rendez-vous à leurs côtés en septembre pour manifester votre mécontentement.

DES INVITÉS NON ATTENDUS

Dimanche **19 mai** dans la soirée, des **gens du voyage** forçaient l'accès pour s'inviter sur notre **terrain de foot en herbe**. La benne remplie de gravats et les arbres faisant obstacle n'ont malheureusement pas pu empêcher l'intrusion.



Alertés rapidement Mme le Maire et ses adjoints se sont rendus immédiatement sur place.

Une plainte a été déposée dès le lendemain matin et une action de mise en demeure a été engagée aussitôt auprès de la préfecture pour les faire partir au plus vite.

En parallèle, une **rencontre avec les représentants du groupe** des gens du voyage a été enclenchée.

Pour Mme Wallez et le directeur du GIP77, ce fût l'occasion de leur rappeler que notre intercommunalité Plaines et Monts de France est aux normes et s'inscrit dans le **schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage** mais aussi et surtout que le terrain de foot venait d'être entretenu et tondu pour une utilisation imminente par l'association AS Le Pin Villevaudé Football dès que le temps le permettrait.

Après négociation avec Mme Wallez, un accord a été trouvé et le groupe s'est engagé à **ne pas accueillir d'autres caravanes** et à **quitter les lieux le mardi 28 au matin**. Une convention tripartite (mairie, gens du voyage et association Equals) fixant les modalités d'installation, de logistique sur place ainsi que celles du départ a été signée en mairie le mercredi 22 mai. Cet accord permettant ainsi la **prise en charge par le groupe des ordures ménagères et des déchets mais aussi des consommables** (eau, électricité...).

Chaque jour Mme le Maire s'est rendue sur place pour inviter le groupe à respecter son engagement et contrôler l'état de l'installation sportive.

Comme convenu, dès le mardi matin, le premier convoi de caravanes a quitté le terrain, encadré par la police qui gérait les flux, mais **malgré les conditions mises en place et l'absence de mouvements** pendant leur séjour pour limiter les dégâts, des **ornières** se sont creusées très rapidement en raison des conditions climatiques peu favorables. L'intervention de notre prestataire entretenant le terrain est déjà programmée mais **les élus déplorent la fin de la saison sportive pour nos footballeurs.**

Une fois de plus, **Mme le Maire n'a pas ménagé ses efforts pour faire partir le groupe au plus vite** et libérer le terrain, mais il faut bien reconnaître que nos petits villages demeurent bien impuissants face à cette problématique.

BUDGET COMMUNAL

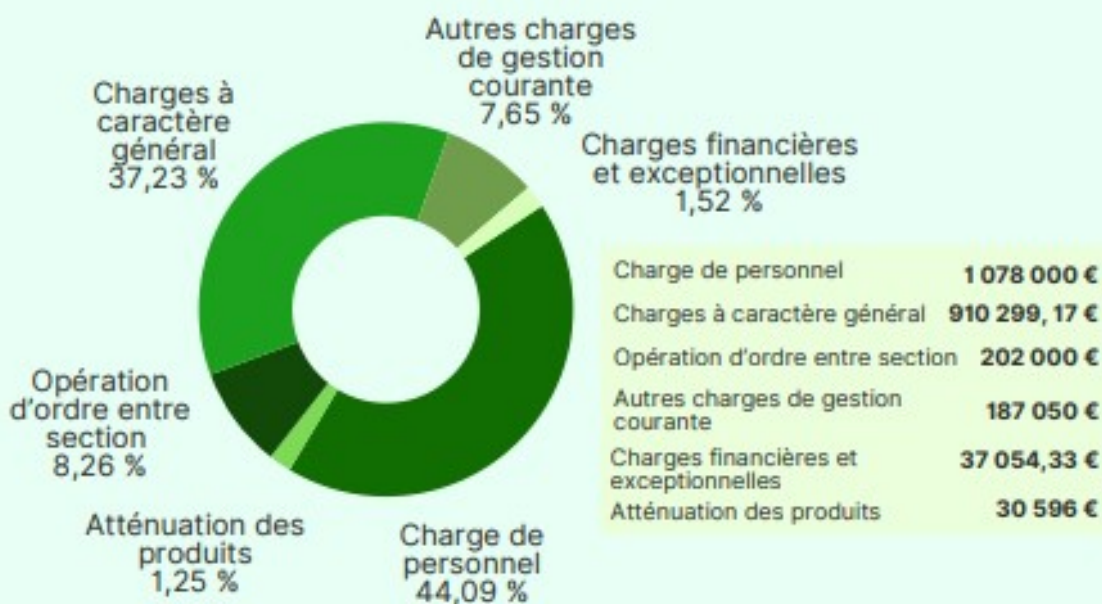
Le **budget primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est établi en deux parties, une **section fonctionnement** et une **section investissement**. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.



Après le débat d'orientation budgétaire du 25 mars, le budget primitif de Le Pin a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril dernier, **avec un budget équilibré à hauteur de plus de 3,64M €**.

Section Fonctionnement

La section fonctionnement concerne les **dépenses** et les **recettes** liées à la **gestion courante de la collectivité**. L'excédent dégagé ici est utilisé pour deux points principaux, d'une part **rembourser le capital emprunté** et d'autre part **autofinancer les investissements**, nous permettant ainsi de financer nos projets de croissance et de développement.

Recettes de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement**

Section Investissement

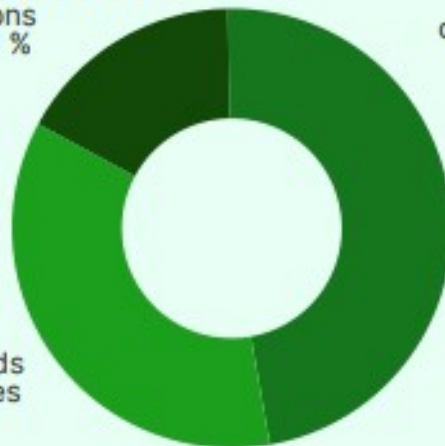
La section Investissement concerne les opérations qui contribuent à **accroître ou diminuer la valeur du patrimoine** de la collectivité qui sont définies dans le temps.

Recettes d'investissement

Opérations d'ordre entre sections
16,78 %

Subventions d'investissement
47,83 %

Dotations fonds divers réserves
35,39 %



Subventions d'investissement	575 941,26 €
Dotations fonds divers réserves	426 058,74 €
Opérations d'ordre entre sections	202 000 €

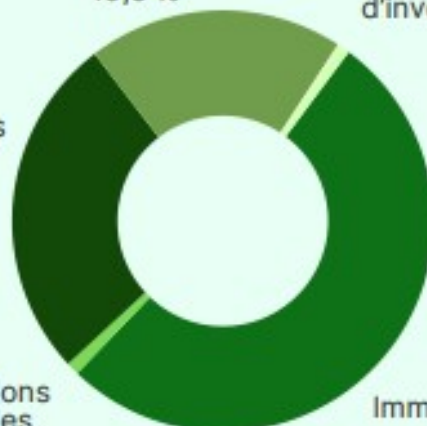
Dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunts
19,5 %

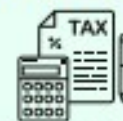
Solde d'exécution d'investissement reporté
0,18 %

Immobilisations corporelles
26,72 %

Immobilisations incorporelles
0,83 %



Immobilisations en cours	635 000 €
Immobilisations corporelles	321 758,12 €
Remboursement d'emprunts	235 100 €
Immobilisations incorporelles	10 000 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	2 141,88 €

MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION

Après deux années de baisse consécutives, la commune a stabilisé ses taux en 2019. Pour la **5^{ème} année consécutive**, la municipalité a voté le **maintien des taux d'imposition**. Depuis 2019, aucune augmentation des impôts communaux y compris la réforme de la taxe d'habitation en 2022 (rajout de la part départementale) n'a donc été faite à Le Pin pour **soutenir la dynamique économique locale** et **préserver le pouvoir d'achat des pinois** et leur qualité de vie.

Alors que de nombreuses communes ont dû, en raison de la suppression de la taxe professionnelle non intégralement compensée, de la crise économique et des augmentations de coûts notamment des fluides (électricité, gaz, essence...), répercuter ces hausses sur les contribuables pour équilibrer leur budget, Madame le Maire et les élus ont décidé de ne pas impacter les habitants.

C'est grâce à une bonne gestion financière rigoureuse et priorisée et à la **recherche constante de subventions**, que la commune est parvenue à maintenir le même niveau d'imposition.

2024 a été dédié au **Pôle Santé** ; **2025** sera orienté **sécurité** avec l'aménagement de la rue de Courtry à la hauteur du Pôle médical et la création de places de stationnements et au développement de la vidéosurveillance ; **2026** sera orienté autour de **l'enfance** et du périscolaire pour accueillir au mieux nos jeunes pinois.

La commune subit ces derniers temps une **recrudescence de dépôts sauvages**.

Le ramassage de ces amas de déchets **représente un coût** pour la commune. A titre d'exemple, pour le dépôt Rue de Chelles, le montant de l'enlèvement s'est élevé à **1 200 €** pour le village et ses habitants.

Stop aux incivilités ! Restons vigilant ! Nos agents ne sont pas là pour ramasser les déchets.

Le fait de déposer, abandonner ou jeter tout type de déchets sur les voies publiques et privées à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation est puni d'une **amende de 5ème classe allant de 1 500 € de 3 000 € en cas de récidive (article R635-8 du Code Pénal)**.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)



Les vacances estivales approchent à grand pas. N'hésitez pas à vous inscrire au **dispositif Opération Tranquillité Vacances**, <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>

Créé en 1974 et présent dans chaque département de France, ce **service de police et gendarmerie** est **gratuit** et permet de lutter contre les cambriolages et les intrusions dans les domiciles lors d'absences prolongées ou non.

Avant votre départ, **protégez les accès**. Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, installez des équipements adaptés et agréés (volets, alarme...), ne laissez pas d'outils ou d'échelle dans votre jardin, n'inscrivez pas votre nom et adresse du domicile sur votre trousseau de clés et ne déposez pas de clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation, **mettez vos bijoux et objets de valeurs en lieu sûr** et pensez à les répertorier et les prendre en photo.

Vous pouvez également faire suivre votre courrier ou demander à un **voisin** de passer régulièrement **ouvrir et fermer les fenêtres**.

Surtout, ne communiquez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux !

SEMEURS DE BIODIVERSITÉ

Le Pin s'engage pour la nature. Ainsi, l'association **Connaître et Protéger la Nature Val de Seine** a pu, dans le Parc de la salle Polyvalente, semer une **prairie fleurie** symbolisant l'attachement à la protection de la biodiversité.

Cet évènement a eu lieu le **mercredi 15 mai dernier**.

Les **enfants du centre de loisirs** ainsi que d'autres enfants venus pour l'occasion, ont eu le plaisir, en présence de Mme Le Maire, de participer à ce moment en semant des graines. Ils ont ainsi contribué au développement de la prairie et pourront suivre son évolution au fil des saisons.

Pour l'occasion, l'association a offert à la commune un **hôtel à insectes**.

Il permettra d'accueillir des insectes tels que des **bourdons, papillons, coccinelles, abeilles...** Chaque "chambre" est construite pour loger un type d'insecte précis.

Ils pourront y pondre leurs œufs où les larves passeront l'hiver au chaud.

Merci les enfants !



TRAVAUX RUE DE CLAYE

Les travaux de **renouvellement du réseau d'eau potable** ont débuté le 18 mars 2024 dans la **rue de Claye** entre le chemin du Rû de Chantereine et la ruelle du Four. Ces travaux ont été réalisés par **Véolia Eau**, avec le concours du **SMAEP**.



Le chantier s'est déroulé en plusieurs étapes : une phase de **sondages** avant l'ouverture de la tranchée, la pose de la canalisation, le **remblai** partiel, des **essais de pression** et de désinfection, une ouverture des tranchées sur les **branchements**, le report des branchements sur la nouvelle conduite et enfin, les **finitions** et réfection des tranchées.

A l'issue des travaux, la municipalité a sécurisé le **dos d'âne** affaissé et réalisé une **réfection** totale avec une **stabilisation** de l'enrobé.

AIDE FINANCIÈRE RÉCUPÉRATEUR D'EAU

Le **Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-Marne**, dans le cadre du **Plan Eau**, met en place un **soutien financier** pour les **particuliers** acquéreurs de **systèmes de récupération des eaux de pluie** de toiture, sous la forme d'une **aide plafonnée à 50 € TTC** pour un ou deux récupérateur(s) (d'une capacité totale **minimum de 300 litres**).

Pour bénéficier de cette aide, vous devez **justifier d'une facture d'achat** d'un ou deux récupérateurs d'eau (postérieur au 1er janvier 2024). Cette **aide est unique par abonné et par adresse**.

Un **formulaire** accessible sur le site du SMAEP est à **remplir** et à **adresser** au SMAEP accompagné de la **dernière facture d'eau**, de la **facture d'achat** du ou des récupérateur(s) et d'une **photo** de ce/ces dernier(s) installé(s).

Une fois le dossier validé par le SMAEP et **sous réserve d'être à jour de ses paiements**, un **avoir de 50 € TTC** (ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci devait être inférieure à 50 € TTC) sera établi par **VALYO sur votre prochaine facture d'eau**.

Le SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne financera jusqu'à **1 565 récupérateurs** d'eau d'ici **fin 2025**.

Profitez-en !



CARTE PRIVILÈGE ÎLE DE LOISIRS DE JABLINES/ANNET



Cette année, les Pinois vont pouvoir profiter de la carte privilège permettant aux détenteurs **d'accéder gratuitement à l'île de Loisirs de Jablines-Annet** quand l'accès de celle-ci est payant.

Pour établir votre carte, veuillez adresser en **un seul et même envoi** les informations et documents suivants pour chaque personne composant votre foyer âgée de 3 ans et plus :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Une photographie d'identité récente (format jpeg, jpn, png - 1 Mo maximum),
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, gaz, téléphone, attestation d'assurance, quittance - format jpeg, jpn, png, pdf - 10 Mo maximum)

Toute personne âgée de **22 ans et plus doit fournir un justificatif de domicile à son nom**. Pour un enfant, une copie du livret de famille est demandée.

Ces documents sont à adresser avec l'intégralité des pièces demandées en respectant les formats et poids des fichiers à : carteprivilege@jablines-annet.fr

Après validation de votre demande, vous recevrez alors par email votre ou vos carte(s) sous forme d'un **QR Code** dans un délai de **7 jours ouvrés**.

Bonne baignade !

BOUM HARRY POTTER

L'école Poudlard s'est invitée à Le Pin le **samedi 20 avril dernier**.

Le temps d'un après-midi, les élèves de maternelle ont pu vivre une **expérience magique** sur le thème d'**Harry Potter**.

Atelier maquillage, borne photos, fabrication de slime et d'une baguette de sorcier, étaient au programme, suivis d'un goûter.

À la nuit tombée, ce fut au tour des élèves de primaire de profiter de cette fête durant laquelle **les 4 maisons ont pu s'affronter** lors d'un quiz. Dégustation de bonbons étranges, pizza et boissons suivie d'une boom ont agrémenté le reste de la soirée.

Cette belle fête a été réalisée par les **parents d'élèves**, ce fut une belle immersion dans le monde des sorciers et nous les en remercions car les enfants étaient ravis !



VACANCES APPRENANTES



PARIS 2024



Le dispositif École Ouverte **Vacances Apprenantes** encadré par 3 enseignantes sera reconduit du **8 au 11 juillet** au sein de notre école Etienne Martin **sur le thème des "Jeux Olympiques"**.

Il s'agit d'accueillir les enfants volontaires **du CP au CM2** en petits groupes pour travailler de manière différente les fondamentaux (mathématiques et français) tout en alternant avec des **activités sportives**.

Sur le temps de la pause déjeuner, **les enfants mangeront avec l'équipe enseignante** dans la cour. Le pique-nique devra être fourni par les parents.

INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS



Nous vous rappelons que les inscriptions à l'accueil de loisirs pour la **période estivale** se clôturent le **jeudi 6 juin inclus**. Les congés débutent le samedi 6 juillet.

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur votre **portail famille** sur le logiciel 3D Ouest.

PARTICIPATION CARTES IMAGINE R

Cette année le prix de la **carte Imagine R s'élève à 374,40 €**.

Comme l'année passée, la municipalité souhaite participer au **remboursement partiel de la carte de transports** à hauteur de :

- **30 €** pour les collégiens
- **150 €** pour les lycéens
- **150 €** pour les étudiants post bac



NOS ÉVÈNEMENTS

ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Les élections européennes ont lieu le **9 juin 2024**. Tout(e) citoyen(ne) âgé(e) d'au moins 18 ans et inscrit(e) sur les listes électorales communales, consulaires ou complémentaires peut voter. Il est aussi possible de voter par procuration.

Deux bureaux seront tenus sur la commune. Un en **salle du Conseil** en Mairie (n°1) et un autre à **la salle des Fêtes** (n°2). Veuillez consulter votre carte d'électeur afin de connaître votre lieu de vote.

FÊTE DU VILLAGE



La fête du village est organisée le **samedi 15 juin 2024 à partir de 18h**.

Au programme, plusieurs **food truck** pour un pique-nique géant, **musique**, stands pour les enfants et **feu d'artifice** aux alentours de 23h.

Ramenez vos **tables** et **chaises de pique-nique** et

pour les plus téméraires **couvertures, plaids et nappes**.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses !

TOURNOI DE PÉTANQUE



Un tournoi de pétanque sera organisé le **dimanche 23 juin 2024** au boulodrome à **partir de 13h30** pour les inscriptions. Pensez à apporter vos boules. Une buvette sera proposée sur place par le club de foot, que les élus remercient chaleureusement.

REMISE DES CALCULATRICES BOUM DES CM2

La remise des calculatrices et la traditionnelle Boum des CM2 encadrée par nos élus et agents municipaux est programmée le **vendredi 28 juin 2024 à partir de 17h**.



Les parents des enfants concernés recevront prochainement l'invitation par mail.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année le forum des associations aura lieu le **dimanche 8 septembre 2024 de 10h à 18h**.

Ne manquez pas l'occasion de venir tester de nombreuses activités et pourquoi pas vous inscrire pour la saison à venir !



REPAS DES SÉNIORS

Le 26 avril dernier, une **centaine de personnes** ont assisté au traditionnel **repas des séniors** sur le thème "**Guinguette**".

Pour l'occasion, les enfants de maternelle ont participé aux **décorations** et ont présenté un **spectacle de danse** pour le plus grand plaisir de nos séniors.



Encore un **bel échange intergénérationnel** après le voyage au ski début janvier de nos écoliers de CM1 et CM2.

SÉNIORS

CCAS SONDRAGE 2024

Afin de cibler au mieux les **attentes de nos séniors** et d'adapter aux plus nombreux nos propositions, un sondage a été réalisé lors du repas du 26 avril.

Les résultats sont les suivants :

- **7 personnes** souhaitent participer à des **sorties dans la région** tout au long de l'année
- **69 personnes** souhaitent s'inscrire au **traditionnel voyage**
- les autres ne se prononcent pas



AGENDA DE NOS ASSOCIATIONS

JUIN

Dimanche 02

Rallye Touristique - Loisirs & Culture

Mardi 04

Après-midi chorale - Loisirs & Culture

Samedi 08

Tournoi fin de saison U14 - AS Le Pin Foot

Dimanche 09

Tournoi fin de saison U16 - AS Le Pin Foot

Mardi 11

Après-midi jeux - Loisirs & Culture

Vendredi 14 / Samedi 15 / Dimanche 16

Course amicale Muden CUP - Modélisme

Samedi 15 / Dimanche 16

Finale inter zone - AS Le Pin Gymnastique

Dimanche 16

Tournoi fin de saison U12/13 - AS Le Pin Foot

Mardi 18

Après-midi chorale - Loisirs & Culture

Samedi 22

Tournoi fin de saison U6/7 - AS Le Pin Foot

Dimanche 23

Tournoi fin de saison U8/9 - AS Le Pin Foot

Mardi 25

Après-midi jeux - Loisirs & Culture

Samedi 29

Spectacle danse classique - Petits Rats & Co

Samedi 29

Tournoi fin de saison U10/11 - AS Le Pin Foot

NOS ASSOCIATIONS ONT DU TALENT



L'association Instant Détente a organisé le **samedi 23 mars** dernier leur tout premier **Salon "Le Pin Créa"**.

Après avoir assisté à plusieurs "Puces des Couturières", la présidente Simone et vice-présidente Nicole avaient très envie d'organiser un salon à Le Pin. Elles souhaitaient **mettre à l'honneur les arts créatifs, travaux manuels, couture, tricot...** des activités qui redeviennent "tendance" et "à la mode".

L'organisation de ce salon n'a pas été de tout repos. Il a fallu trouver des exposants, faire des ébauches des flyers, banderoles, affiches, réaliser les formalités administratives, organiser le plan de la salle en prenant en compte les contraintes liées à la sécurité.

Et cet investissement a été payant pour les organisatrices qui ont été très satisfaites du **succès** de cet événement. Environ **280 personnes** ont fait le déplacement. Elles envisagent donc de reconduire ce salon l'année prochaine.

L'association Instant Détente est ouverte à toutes les personnes désirant **garder un lien social** et **faire de nouvelles connaissances** tout en partageant une activité dans la détente et la bonne humeur. Elle propose plusieurs activités tels que des ateliers couture, dessins, tricot, travaux manuels, randonnées en Seine-et-Marne...et vous invite à les rejoindre.

Encore bravo Mesdames pour votre investissement auprès des Pinois !

